



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

danse

Question orale n° 190

Texte de la question

M. Christophe Cavard interroge Mme la ministre de la culture et de la communication sur le projet de centre de développement chorégraphique d'Uzès. Voilà près de dix ans que l'association Uzès-danse développe un projet culturel dont l'exemplarité nationale doit être soulignée : exemplarité culturelle par l'articulation de l'art et de la santé en développant la création chorégraphique au cœur d'un établissement psychiatrique ; exemplarité territoriale, en décentrant la création contemporaine de la métropole montpellieraine et en participant ainsi d'une nouvelle étape de la décentralisation culturelle. Alors que les collectivités territoriales et les acteurs locaux soutiennent ce projet il relève de la responsabilité de notre majorité gouvernementale de faire les arbitrages nécessaires à sa réalisation. Il demande si elle peut lui préciser sa position sur ce dossier et les engagements pris pour le débloquer.

Texte de la réponse

CRÉATION D'UN CENTRE DE DÉVELOPPEMENT CHORÉGRAPHIQUE À UZÈS

Mme la présidente. La parole est à M. Christophe Cavard, pour exposer sa question, n° 190, relative à la création d'un centre de développement chorégraphique à Uzès.

M. Christophe Cavard. Madame la ministre de la culture, je souhaite vous interroger au sujet du projet de centre de développement chorégraphique d'Uzès, d'une envergure au moins régionale. Voilà près de dix ans que l'association Uzès-Danse développe un projet culturel dont l'exemplarité nationale doit être soulignée : exemplarité culturelle par l'articulation des politiques culturelles et de santé, en développant la création chorégraphique au cœur d'un établissement psychiatrique ; exemplarité territoriale, en décentrant la création contemporaine de la métropole montpellieraine, ce qui constitue une nouvelle étape de la décentralisation culturelle - qui, je le sais, vous est chère.

Vous savez que les politiques artistiques reposent sur la reconnaissance des projets portés par les acteurs eux-mêmes. Notre responsabilité est de reconnaître la qualité de ces projets, afin de leur permettre de se développer en dépit d'une complexité financière et administrative qui leur est trop souvent fatale. Alors que les collectivités territoriales et les acteurs locaux soutiennent ce projet, il relève de la responsabilité de notre majorité gouvernementale de rendre les arbitrages nécessaires à sa réalisation.

Le projet est bouclé, et les travaux devaient commencer fin 2013, début 2014. Les deux acteurs centraux du déblocage du projet sont le ministère de la santé, *via* l'ARS, dont dépend l'hôpital, et votre ministère, *via* la DRAC. La réussite ou l'échec de ce qui constitue un projet mixte culture-santé de dimension nationale sera un indicateur de notre capacité à réaliser de véritables politiques transversales.

Madame la ministre, avez-vous pu évoquer ce dossier avec Mme la ministre de la santé et pourriez-vous nous préciser votre position, ainsi que les engagements pris pour débloquer la situation ?

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de la culture et de la communication.

Mme Aurélie Filippetti, *ministre de la culture et de la communication*. Monsieur le député, vous avez souhaité m'interpeller sur le centre de développement chorégraphique d'Uzès. Le ministère de la culture et de la

communication a accompagné ce projet et son installation dans le pavillon Mistral du centre hospitalier Mas Careiron.

Ce très beau projet de réhabilitation prévoyait de créer, dans le pavillon Mistral désaffecté, un studio de danse de 140 mètres carrés, des espaces de travail, des chambres destinées à l'hébergement des artistes chorégraphiques en résidence, ainsi qu'un centre de documentation, l'ensemble étant mis à disposition du centre chorégraphique d'Uzès.

Cette collaboration devait permettre au CDC d'Uzès de mener à bien sa mission de développement de la culture chorégraphique auprès de tous les publics, en particulier ceux du champ hospitalier, conformément à l'engagement du ministère de la culture et de la communication en matière d'accessibilité des oeuvres et de la pratique artistique pour les publics *a priori* éloignés des ressources culturelles - voire des publics empêchés d'y accéder, comme c'est le cas en l'occurrence.

Dans le cadre du contrat de plan État-région, le ministère de la culture et de la communication a pris l'engagement de contribuer à l'investissement prévu à hauteur de 500 000 euros, sur un total estimé à 2,4 millions d'euros. La région Languedoc-Roussillon devait participer au projet à la même hauteur que le ministère ; le département du Gard devait, quant à lui, contribuer à hauteur de 200 000 euros ; le Fonds européen de développement régional, enfin, devait compléter ce plan de financement, avec 150 000 euros.

Malheureusement, le centre hospitalier a fait savoir qu'il ne souhaitait pas persister dans son rôle de porteur du projet, pour des raisons liées aux tensions financières qu'il connaît actuellement, notamment en matière d'investissements. Il a néanmoins fait connaître son souhait de demeurer associé à ce projet. C'est la raison pour laquelle il propose de mettre gratuitement des locaux à disposition.

De ce fait, et faute de pouvoir identifier à ce jour un autre porteur du projet d'installation du CDC au sein de l'hôpital, sa faisabilité n'a pas pu être confirmée en 2013. Compte tenu néanmoins de la qualité du travail réalisé par l'association sur l'ensemble du territoire, la direction régionale des affaires culturelles de Languedoc-Roussillon, en lien avec le centre chorégraphique et les partenaires publics du projet, recherche actuellement d'autres lieux d'implantation possibles, afin que cette structure puisse développer, avec les autres structures du réseau des centres de développement chorégraphique, ses missions chorégraphiques à destination de tous les publics de la région.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Cavard](#)

Circonscription : Gard (6^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 190

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mars 2013](#), page 2670

Réponse publiée au JO le : [20 mars 2013](#), page 3004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [12 mars 2013](#)